



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 8867

Texte de la question

Beaucoup de chefs d'établissement des postes et télécommunications déclarent qu'ils ne peuvent plus assurer en toutes circonstances leurs missions de service public et tenir, face à leurs concurrents, la place qui est nécessaire pour un équilibre satisfaisant des prestations à un coût supportable pour l'intérêt général. Les chefs d'établissement souhaiteraient que les suppressions de postes soient ramenées à : 400 emplois à la poste ; 1 000 emplois aux télécommunications. Selon leurs estimations, l'équilibre du budget annexe semblerait pouvoir être maintenu par une prévision d'augmentation des recettes de fonctionnement. M Marcel Dehoux demande à M le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace s'il est dans ces intentions d'intégrer dans son projet budgétaire les propositions des chefs d'établissement des postes et télécommunications.

Texte de la réponse

Reponse. - L'élaboration de la loi de finances pour 1990 est encore loin d'être suffisamment avancée pour qu'il soit possible de répondre avec précision à la question posée. L'assurance peut cependant être donnée que l'évolution des effectifs sera déterminée en tenant compte tout à la fois des évolutions du trafic, des nouveaux services et produits à développer, des gains de productivité attendus de l'évolution technologique, du niveau de qualité de service à atteindre et de la nécessaire compétitivité qu'il convient de garantir à la poste et aux télécommunications tant au plan national qu'au plan international.

Données clés

Auteur : [M. Dehoux Marcel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8867

Rubrique : Postes et télécommunications

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 433